CréaTice : emprunter du matériel numérique

Comment procéder ?

➢ Rédiger un projet pédagogique

- Un volet administratif
  Préciser le nom, le RNE et le N° de téléphone de l'établissement, le niveau de classe des élèves, les coordonnées de l'enseignant demandeur (nom, N°tel, mèl), le nom du directeur de l'école le nombre de classes et d'enseignants concernés par le projet.
- Un volet pédagogique
  Ecrire une description des activités que l'on souhaite mettre en place avec les élèves. Les objectifs doivent être aussi disciplinaire. Préciser le matériel demandé, ainsi que toute information utile pour la description du projet.

➢ Envoyer le projet à la 6ème circonscription

Les prêts CréaTice se font sous la responsabilité l'IEN de circonscription. Son accord est indispensable. Il est également indispensable d'informer également le directeur ou la directrice. Avant de prendre contact avec CréaTice, le projet doit être envoyer à l'inspection.

➢ Prendre contact avec l'équipe CréaTice

Envoyer le projet sous forme de document texte en pièce jointe à un courriel à l'équipe Créatice, qui vous contactera rapidement pour valider votre demande, ou l'affiner si nécessaire en vous conseillant le type de matériel le plus approprié à votre projet pédagogique.

➢ Planning de réservation

Faire une demande de réservation en ligne, pour le matériel concerné, en vérifiant qu'il est disponible pour la période souhaitée. Un courriel de confirmation de la demande vous sera envoyé, ainsi qu'au directeur de l'école.

➢ Convention de prêt

Après validation de la demande, l'équipe Créatice enverra au directeur d'école, par courriel, une convention de prêt, décrivant le matériel prêté, la durée du prêt, et l'engagement de l'école dans ce projet. Ce document, sera renvoyé signé par le directeur d'école et l'IEN de circonscription, sous forme numérique.

En annexe de cette convention, **l'enseignant emprunteur s'engage à renvoyer à l'équipe CréaTice un retour d'usage en fin de prêt.**

➢ Enlèvement du matériel

Après validation de la demande, l'équipe Créatice enverra au directeur d'école, par courriel, une convention de prêt, décrivant le matériel prêté, la durée du prêt, et l'engagement de l'école dans ce projet. Ce document, sera renvoyé signé par le directeur d'école et l'IEN de circonscription, sous forme numérique.

➢ Prêt spécifique

L'enseignant demandeur prendra rendez-vous afin d'enlever le matériel, dans les locaux du centre CANOPÉ correspondant. Le lieu de retrait est indiqué sur la fiche descriptive de chaque matériel. Dans tous les cas, contacter l'équipe Créatice la semaine précédant le début du prêt pour convenir des modalités de retrait du matériel.

Pendant la période de prêt

➢ Temps de la période de prêt

- Afin de faire profiter le matériel disponible au plus grand nombre de classes, les demandes de prêts de plusieurs matériels pour une même période, ou d'un matériel sur plusieurs périodes ne seront pas acceptées, sauf exceptionnellement.
- Dans la plupart des cas, le matériel est prêté pour une période de 6 semaines, entre deux périodes de vacances : enlèvement du matériel au retour des vacances, ou pendant les vacances aux horaires d'ouverture des centres CANOPÉ, et retour du matériel le lundi ou le mardi avant les vacances suivantes.
  Dans certains cas, en fonction du projet pédagogique, la période de prêt est portée à un trimestre. Pour les mallettes de boîtiers d'expression compatibles ASSR, de janvier à avril, le prêt est de 3 semaines.
  Les périodes de prêt sont indiquées sur la fiche descriptive des différents types de matériel.
  Dans le cas où le matériel n'est pas réservé pour la période suivante, le prêt peut être prolongé (attendre dans ce cas la dernière semaine de la période de prêt prévue pour faire la demande de prolongation sur le planning en ligne). Les demandes de prêts pour plusieurs périodes ne seront pas acceptées a priori

➢ Besoin d'aide pour la prise en main

- Lors de la prise de rendez-vous auprès de Créatice pour l'enlèvement du matériel, précisez votre demande d'aide pour la prise en main, afin d'envisager la présence d'un formateur lors de ce rendez-vous. La prise en main est particulièrement recommandée pour les mallettes de baladodiffusion, le montage vidéo, les barres interactives et les boîtiers d'expression.
- L'enseignant emprunteur pourra rester en contact avec le référent Créatice qui suit le dossier de prêt, en cas de difficulté technique, ou demande de conseil.

Retour du matériel

L'enseignant emprunteur et l'équipe Créatice conviendront d'un rendez-vous la semaine avant les vacances pour le retour du matériel au centre Canopé correspondant, retour du matériel dans le même centre que le retrait.

Après le prêt, retour d'usage

L'enseignant emprunteur s'engage à témoigner de son usage du matériel, auprès de l'équipe Créatice (textes, images, photos, travaux d'élèves, vidéo,...) sur les thèmes suivants :

- aspects techniques : facilité/difficulté, obstacles rencontrés lors de la prise en main du matériel par l'enseignant et/ou les élèves
- aspect humain devant l'expérience innovante : ressenti des élèves, des parents, des collègues
- aspect pédagogique : apport du matériel dans la pratique du cours